

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 MARS 2024 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 20 Mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à MONPRIMBLANC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 14 Mars 2024

Présents : Laurence DOS SANTOS, Daniel BOUCHET, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Christiane CAZIMAJOU, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Bernadette CARDON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN (à partir du point 2), Julien LE TACON, André MASSIEU, Valérie MENERET, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY.

Absents : Didier CAZIMAJOU (Pouvoir Jean-Claude PEREZ), Katell EYHARTZ, Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Corinne LAULAN (jusqu'au point 1 inclus), Jean-Bernard PAPIN (Pouvoir Christiane CAZIMAJOU), Denis PERNIN (Pouvoir Michel GARAT), Laëtitia FAUBET (Pouvoir Aline TEYCHENEY), Audrey RAYNAL (Pouvoir Vincent JOINEAU).

Secrétaire de séance : Jean-Marc DEPUYDT

Procès-verbal du conseil communautaire du 28 Février 2024	<b>UNANIMITE</b>
---	------------------

N°	DELIBERATION	Vote
1	<p><b>D2024-032 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CLECT</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le règlement intérieur de la CLECT tel qu'annexé</p>	<b>UNANIMITE</b>
2	<p><b>D2024-033 : RECRUTEMENT D'UN POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE (ISG) POUR LE SUD-GIRONDE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention triennale de partenariat annexée à la présente délibération et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE le versement de la somme de 2 820 € au titre de l'année 2024 en application de la susdite convention ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents.</p>	<b>UNANIMITE</b>
3	<p><b>D2024-034 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA GIRONDE (ADIL 33)</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention annexée à la présente délibération avec l'ADIL 33 pour l'année 2024 et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention de 4 664,66 € au titre de l'année 2024 en application de la susdite convention ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents</p>	<b>UNANIMITE</b>
4	<p><b>D2024-035 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ARTISTIQUE 2024-2026 ET DE LA CONVENTION ANNUELLE 2024 AVEC L'ASSOCIATION HOPLA \$ POUR LE COLLECTIF JAM CONCERNANT LE PROJET LA BELLE PARCELLE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention cadre de partenariat artistique 2024-2026 et la convention annuelle 2024 avec l'association HOPLA \$ pour le collectif JAM dans les conditions ci-exposées.</p>	<b>UNANIMITE</b>

5	<p><b>D2024-036 : PLAN DE FINANCEMENT 2024 CAP 33</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le plan de financement :</p> <table border="1" data-bbox="320 230 1230 981"> <thead> <tr> <th colspan="4">Plan de Financement CAP 33 2024 1 Chef de centre et 3 éducateurs (dont 1 apprenti)</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Charges (TTC)</th> <th colspan="2">Produits (TTC)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Personnel Permanent (3 ETP)</td> <td>21 639.3 €</td> <td colspan="2">Conseil Départemental</td> </tr> <tr> <td>Carburant</td> <td>400 €</td> <td>Cofinancement 4 ETP</td> <td>5 936 €</td> </tr> <tr> <td>Alimentaire</td> <td>2 000 €</td> <td>Valorisation Chef de centre permanent</td> <td>742 €</td> </tr> <tr> <td>Prestation de service alimentaire</td> <td>200 €</td> <td>Formation équipe</td> <td>339.2 €</td> </tr> <tr> <td>Entretien locaux</td> <td>100 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Petit équipement</td> <td>100 €</td> <td>Autofinancement CDC</td> <td>20 572.1 €</td> </tr> <tr> <td>Pharmacie et produit désinfectant</td> <td>200 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Locations de matériel</td> <td>200 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prestations pédagogiques</td> <td>300 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déplacements</td> <td>200 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Flocage vêtements</td> <td>150 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vêtements de travail</td> <td>400 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prestations autres organismes</td> <td>1 700 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>27 589.3 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>27 589.3 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette délibération.</p>	Plan de Financement CAP 33 2024 1 Chef de centre et 3 éducateurs (dont 1 apprenti)				Charges (TTC)		Produits (TTC)		Personnel Permanent (3 ETP)	21 639.3 €	Conseil Départemental		Carburant	400 €	Cofinancement 4 ETP	5 936 €	Alimentaire	2 000 €	Valorisation Chef de centre permanent	742 €	Prestation de service alimentaire	200 €	Formation équipe	339.2 €	Entretien locaux	100 €			Petit équipement	100 €	Autofinancement CDC	20 572.1 €	Pharmacie et produit désinfectant	200 €			Locations de matériel	200 €			Prestations pédagogiques	300 €			Déplacements	200 €			Flocage vêtements	150 €			Vêtements de travail	400 €			Prestations autres organismes	1 700 €			<b>TOTAL</b>	<b>27 589.3 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 589.3 €</b>	UNANIMITE
Plan de Financement CAP 33 2024 1 Chef de centre et 3 éducateurs (dont 1 apprenti)																																																																		
Charges (TTC)		Produits (TTC)																																																																
Personnel Permanent (3 ETP)	21 639.3 €	Conseil Départemental																																																																
Carburant	400 €	Cofinancement 4 ETP	5 936 €																																																															
Alimentaire	2 000 €	Valorisation Chef de centre permanent	742 €																																																															
Prestation de service alimentaire	200 €	Formation équipe	339.2 €																																																															
Entretien locaux	100 €																																																																	
Petit équipement	100 €	Autofinancement CDC	20 572.1 €																																																															
Pharmacie et produit désinfectant	200 €																																																																	
Locations de matériel	200 €																																																																	
Prestations pédagogiques	300 €																																																																	
Déplacements	200 €																																																																	
Flocage vêtements	150 €																																																																	
Vêtements de travail	400 €																																																																	
Prestations autres organismes	1 700 €																																																																	
<b>TOTAL</b>	<b>27 589.3 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 589.3 €</b>																																																															
6	<p><b>D2024-037 : ADOPTION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET PRINCIPAL 660 00</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUT sur l'admission en non-valeur des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6541, sur le budget principal de l'exercice en cours ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 38 Contre : 1 Patricia PEIGNEY</p> <p>Abstention : 3 Alain GIROIRE Frédéric PEDURAND Jean-Marc PELLETANT</p>																																																																
7	<p><b>D2024-038 : ADOPTION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 - RIVE DROITE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUT sur l'admission en non-valeur des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6541, sur le budget 660 35 de l'exercice en cours ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 38 Contre : 1 Patricia PEIGNEY</p> <p>Abstention : 3 Alain GIROIRE Frédéric PEDURAND Jean-Marc PELLETANT</p>																																																																
8	<p><b>D2024-039 : ADOPTION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 - RIVE GAUCHE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUT sur l'admission en non-valeur des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6541, sur le budget annexe 660 36 de l'exercice en cours ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 38 Contre : 1 Patricia PEIGNEY</p> <p>Abstention : 3 Alain GIROIRE Frédéric PEDURAND Jean-Marc PELLETANT</p>																																																																

9	<p><b>D2024-040 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LES COMMUNES MEMBRES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention pour la mise à disposition de personnel de la commune de Portets pour la période du 27 mars au 31 aout 2024 pour permettre le fonctionnement des accueils de loisirs de la Communauté de communes Convergence Garonne ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération ;</p> <p>INSCRIT au budget 2024 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant.</p>	UNANIMITE
10	<p><b>D2024-041 : MISE A DISPOSITION DE L'INFORMATICIEN DE LA CDC AU PROFIT DES COMMUNES DE PODENSAC ET DE CADILLAC-SUR-GARONNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les conventions ci-jointes avec les communes de Podensac et Cadillac-sur-Garonne pour la mise à disposition ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.</p>	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H30

MIS EN LIGNE LE : 22 mars 2024

Fait à Podensac,  
Le Président,  
Signé électroniquement par : Jocelyn Dore  
Date de signature : 21/03/2024  
Qualité : Parapheur Président Cdc Convergence Garonne


